

# Actualités

## Retour sur les rencontres du Réseau Zones Humides (RZH) en Limousin du 19 au 21 juin 2025

Fêter les 20 ans du Réseau Zones Humides, ça... c'est fait !

Et quoi de plus explicite, pour cette occasion, que de s'être retrouvés sous une chaleur écrasante pour comprendre et parler des bienfaits de l'eau et des zones humides, thème de ces trois riches journées organisées autour de Bugeat (19) par la cellule d'animation du Réseau Zones Humides en Limousin.



### JEUDI 19 JUIN

Des échanges techniques variés entre Cellules d'Assistance Technique ZH du bassin Adour-Garonne (environ 40 participants, en salle).

*Sans oublier le barbecue convivial du soir au camping de Bugeat.*



### VENDREDI 20 JUIN

Une journée technique sur le terrain à destination des partenaires techniques et financiers et des animateurs/trices CATZH (environ 70 participants).

*Sans oublier la pré-soirée « fête de la musique » avec bal musette au restaurant « L'Etablissement » de Bugeat.*



### SAMEDI 21 JUIN

Une matinée de présentation en salle puis des visites de sites l'après-midi, à destination des adhérents et sympathisants du Réseau Zones Humides (environ 60 participants).

*Sans oublier l'excellent repas végétarien préparé par le traiteur magreencantine de Flavignac (87), accompagné de produits (fromages et charcuterie) d'éleveurs locaux et l'émission radiophonique avec Radio Vassivière.*



Des chiffres après 20 ans d'actions :

Adhérents

**343**

Nombre d'hectares  
zones humides  
conventionnées

**2700 ha**

Animations

**200**

Diagnostics  
rédigés

**242**

Dossiers de  
financement  
accompagnés

**100**

Pour un budget  
de

**1,3 M€**

Vidéos clips  
travaux

**5**

Bulletins  
d'informations

**47**

Vous pouvez ré-écouter  
l'émission radiophonique  
de Radio Vassivière ici :



*Merci encore à tous les participants, aux partenaires techniques et financiers qui nous accompagnent depuis de nombreuses années et également aux animateurs/trices du réseau pour cette magnifique organisation.*

# L'expérience d'un adhérent



Adhérent depuis 2019

Surface en adhésion : 34,9 ha

Surface en zones humides conventionnées : 10,7 ha

Dominique Breuil  
Flavie Lacroix  
Lamazière-Basse (19)

*Il y a quelques années, Dominique BREUIL hérite d'une propriété familiale, transmise de génération en génération depuis plus de 200 ans. Composés d'espaces prairiaux, de zones humides et de parcelles forestières, elle contacte la CATZH à l'occasion du renouvellement de son Plan Simple de Gestion (PSG) forestière. A la même époque, elle fait la connaissance de Christophe BOYON et Flavie LACROIX, installés sur la commune dans la production de plantes à parfums aromatiques et médicinales, en agriculture biologique. Ces derniers sont également éleveurs de brebis limousines pour la production d'agneaux.*

## Quel regard portez-vous sur les zones humides ?

Dominique BREUIL : « Les zones humides remplissent de nombreuses fonctionnalités, elles abritent des espèces particulières et assurent un rôle pour la régulation de la ressource en eau. Certaines zones humides sur la propriété étaient à l'abandon depuis les années 1950 et je n'avais pas les connaissances des actions à mettre en œuvre pour assurer leur conservation. »

Flavie LACROIX : « Sur la ferme, nous avons quelques prairies qui sont pâturées au printemps. Nous n'avons que peu de zones humides qui fournissent pourtant une ressource fourragère indéniable pendant la période estivale, tout en déchargeant les prairies. »

## Pouvez-vous nous présenter le projet mis en œuvre ?

Dominique BREUIL : « Tout s'est bien passé. En 2020, l'animateur du RZH a rédigé un diagnostic pour la restauration du fonctionnement de la zone humide. En concertation avec Flavie et Christophe, nous avons décidé la remise en pâturage de la zone humide, comme préconisée. L'animateur s'est chargé de l'appui technique pour la définition du projet, du dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne mais également du suivi de chantier.

Le côté social et pédagogique du projet m'a également plu, sûrement en lien avec mes activités passées [Dominique était enseignante] : la même année, les étudiants du lycée de Neuvic ont réalisé les travaux de bûcheronnage et de création de mares tandis que l'association d'insertion locale Arcadour a entrepris la pose de plus de 500 m de clôtures. »

Flavie LACROIX : « Les brebis sont arrivées en suivant, au début du mois de juillet 2025. Elles avaient un peu de mal à pénétrer au cœur de la tourbière mais l'animateur de la CATZH nous a conseillé de débroussailler des layons pour les y inciter. C'est une chance pour nous de disposer de ces surfaces. »

**Le chemin des Bordes, Lamazière-Basse :**

<https://sites.google.com/site/lechaudrondesbordes/>

## Découverte des richesses naturelles

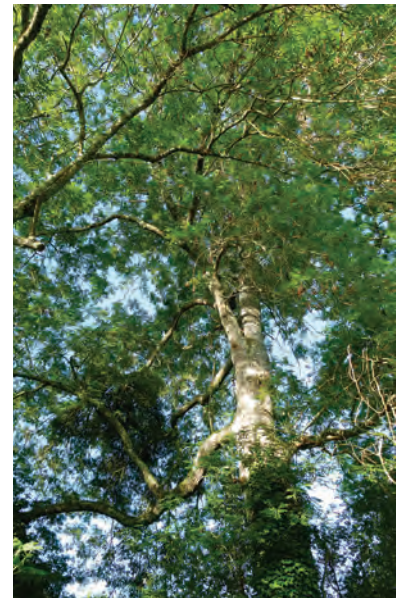
### Le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)



Le Frêne est un arbre pouvant atteindre 35 m de hauteur et qui peut vivre 150 à 200 ans. Il pousse spontanément dans des zones aux sols peu acides et frais à humides ; mais bien drainés. On le retrouve donc naturellement le long des cours d'eau où son dense réseau racinaire contribue au maintien des berges. Ses feuilles, oblongues et crénelées, sont découpées en 7 à 15 folioles pointus.

On lui connaît différents usages suivant les régions. Emblématique dans le marais poitevin, sa silhouette en « têtard » lui était conférée par une coupe régulière des branches situées à la cime du tronc, afin de produire du bois de chauffage. Dans le Massif central, on parle de « trogne », les feuilles des branches coupées fournissant un excellent fourrage pour le bétail, en complément ou remplacement de l'herbe.

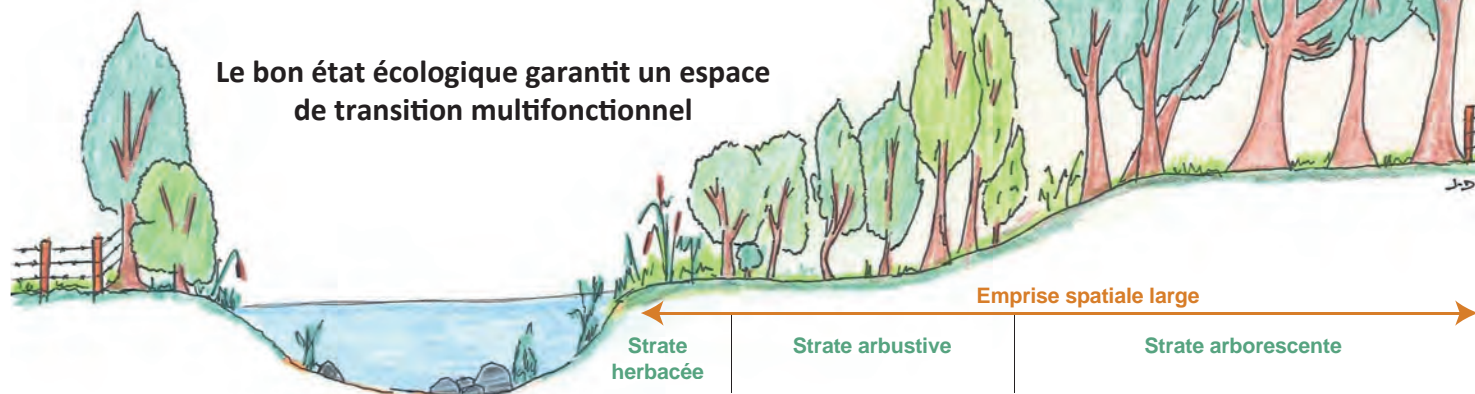
Aujourd'hui, cette essence est victime de l'attaque d'un champignon provoquant le flétrissement des feuilles et le dessèchement de branches. Il s'agit de la Chalarose contre laquelle les moyens de lutte sont limités. Cependant, on constate que certaines souches génétiques sont moins sensibles, provoquant la sélection naturelle des individus résistants.



# Un peu de technique

## La ripisylve et sa gestion

Interface entre les milieux aquatique et terrestre, la ripisylve désigne au sens large l'ensemble des peuplements forestiers linéaires situés aux abords d'un cours d'eau ou plan d'eau.



### Réglementation

Qui est responsable de l'entretien de la ripisylve ?

- Le propriétaire de la berge doit entretenir sa ripisylve et enlever les arbres qui tombent dans le cours d'eau si ces derniers représentent une menace pour un ouvrage ou des habitations en aval

Dois-je demander une autorisation pour entretenir ?

- Si les opérations sont légères et réalisées depuis la berge, il n'y a pas de procédure administrative particulière à réaliser
- Si l'opération implique d'intervenir depuis le lit du cours d'eau, une demande d'autorisation doit être déposée auprès de la DDT

**Qualité de l'eau**  
Filtration et épuration par le système racinaire, la fonge et les bactéries associées. Fixation des polluants

**Atténuation**  
du réchauffement des cours d'eau

**Qualité de vie**  
Attrait paysager pour les humains

**Agriculture**  
Ombrage, fourrage, soutien au culture

**Biodiversité**  
Corridor écologique, zone de refuge et de ressources pour la faune et flore

**Production**  
de biomasse

**Stockage**  
de carbone

**Stabilisation**  
Dissipation de l'énergie du courant et protection des berges

### Valorisation des rémanents d'entretien



Plaquette



Bois de chauffage

### Ressources fourragères



### L'entretien : Que faire ?

- Laisser une largeur suffisante (minimum 5m) pour que la ripisylve soit fonctionnelle
- Enlever les arbres qui ne sont pas adaptés et qui menacent d'abîmer la berge
- Garder les ligneux autochtones et une diversité d'essences et de classe d'âge
- Enlever les arbres qui tombent dans l'eau, seulement s'ils représentent une menace pour des ouvrages, habitations ou pour la berge
- Ne pas enlever systématiquement les arbres morts sur pied car ils hébergent des espèces, mais seulement s'ils menacent d'abîmer la berge
- Faire des coupes nettes (tronçonneuse, lamier, taille haie) pour maintenir le bon état sanitaire des arbres

Pour plus de ressources documentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

# Opération « ouvrage Castor » sur les zones humides de Pressac à Feytiat (87)



Le site des zones humides de Pressac à Feytiat, à proximité de Limoges, est en convention de gestion sur 32 ha avec le CEN depuis 2021. Des travaux de restauration de la zone humide et du ruisseau, un affluent de la Valoine, se sont déroulés cette année en deux phases : au printemps et à l'automne.

## Plusieurs types de travaux ont eu lieu :

- la restauration du ruisseau, retracé et très profond par endroit, avec la création d'« ouvrages Castor », d'ouvrages avec des bouchons d'argiles et de palissades en bois pour freiner l'eau et recréer un méandrage du cours d'eau,
- la création de mares,
- la restauration de pêcheurie, dont la fontaine de Saint-Gaucher.

Le principe de « l'ouvrage Castor » est de freiner l'eau tout en laissant les écoulements et une partie des sédiments passer. La vie aquatique n'est pas bloquée. L'eau passe à travers les branches et le feuillage qui forme un millefeuille très dense maintenu par de la terre et des cailloux. L'eau ralentit au niveau de l'ouvrage et se répand pour former une zone plus vaste et créer ainsi une mare. Avec le temps, les sédiments vont combler les mares et le ruisseau va reprendre une forme sinueuse. Le niveau de la nappe alluviale remontera et pourra ainsi alimenter en eau les zones humides attenantes, voire inonder les prairies lors de fortes crues. L'eau ainsi filtrée lors de fortes orages sera de meilleure qualité pour la faune aquatique.

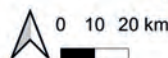
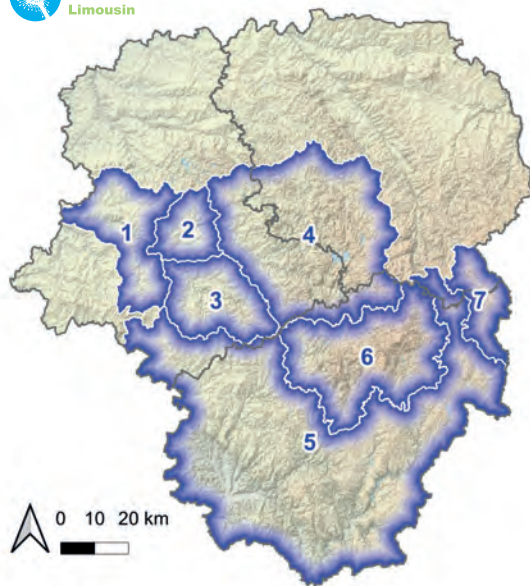
En 2026, il est prévu la poursuite des travaux de restauration du ruisseau et le dé-drainage de parcelles pour restaurer les zones humides et retrouver un tronçon disparu du ruisseau.



Pour respecter la réglementation, les travaux ont fait l'objet d'une consultation auprès des services de l'Etat.



## Des animateurs et animatrices à votre service !



### Coordination :

Olivier Rasclé - 05 55 03 09 09  
[o.rasclé@cen-na.org](mailto:o.rasclé@cen-na.org)

### 1 - Contrat Vienne médiane :

Virginie Blot - 05 55 03 09 07 - 06 52 27 34 70  
[v.blot@cen-na.org](mailto:v.blot@cen-na.org)

### 2 - Contrat Vienne Métropolitaine :

Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72  
07 49 95 16 41 - [a.sanchez@cen-na.org](mailto:a.sanchez@cen-na.org)

### 3 - Contrat Briance :

Vincent Perrier - 05 55 03 09 00  
[v.perrier@cen-na.org](mailto:v.perrier@cen-na.org)  
Fabienne Nauwynck - 05 55 03 09 08  
07 68 88 95 32 - [f.nauwynck@cen-na.org](mailto:f.nauwynck@cen-na.org)

### 4 - Contrat Vienne Amont (CTVA 3) :

Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72 -  
07 49 95 16 41 - [a.sanchez@cen-na.org](mailto:a.sanchez@cen-na.org)  
Vincent Perrier - 05 55 03 09 00  
[v.perrier@cen-na.org](mailto:v.perrier@cen-na.org)

### 5 - CATZH - Dordogne, Vézère et Auvézère :

Vincent Perrier - 05 55 03 09 00  
[v.perrier@cen-na.org](mailto:v.perrier@cen-na.org)  
Christophe Lagorsse - 05 55 24 85 73  
06 32 44 36 17 - [c.lagorsse@cen-na.org](mailto:c.lagorsse@cen-na.org)  
Olivier Rasclé - 05 55 03 09 09  
[o.rasclé@cen-na.org](mailto:o.rasclé@cen-na.org)

### 6 - CATZH - PNR Millevaches :

Antoine Begnaud - 05 55 46 09 83 - 07 83 64 76 61  
[a.begnaud@cen-na.org](mailto:a.begnaud@cen-na.org)  
Olivier Rasclé - 05 55 03 09 09  
[o.rasclé@cen-na.org](mailto:o.rasclé@cen-na.org)

### 7 - Contrat Chavanon :

Sophie Catoir - 05 55 46 09 83 - 07 49 53 97 83  
[s.catoir@cen-na.org](mailto:s.catoir@cen-na.org)



6 ruelle du Theil  
87510 Saint-Gence  
Tél : 05 55 03 29 07  
[siege@cen-na.org](mailto:siege@cen-na.org)

Rédaction : A. Begnaud, F. Nauwynck, V. Perrier, O. Rasclé, A. Sanchez  
Conception : CEN Nouvelle-Aquitaine  
Photos : CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire  
Bulletin destiné aux adhérents du Réseau Zones Humides.  
Imprimé en 300 exemplaires sur du papier recyclé.

Avec la participation financière de :

